

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2013

Le vingt-quatre septembre deux mil treize à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Gilles ALMASIO, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Guillaume FAVIER, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Philippe GUYON, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Jean-Charles PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne GUINET-GRILLET (RETY), Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Chantal BELLIN à Chantal MOLY, Valérie GEYNET à Maryvonne SARAMITO, Raymond HERBEPIN à Gilbert MERGOUD, Maurice NICOLAS à Alain SOCIE, Marie-Thérèse PASTORINO à Chantal REY.

Etaient absents et excusés : Sébastien DREVET, Marie-Catherine LAMIRAL, Nathalie MARGAIN.

Etait absent : Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 17 septembre 2013

Les Conseillers présents, soit 18 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON et Jacky RAVAZ. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 9 juillet 2013

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 septembre 2013

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil municipal du 9 juillet 2013
- Approbation de l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 septembre 2013

I . ASPECT FINANCIER

- 2013-5-1 Décision modificative budgétaire n°2 – Budget général
- 2013-5-2 Attribution de subventions aux associations
- 2013-5-3 Rejet de demande de remise de pénalités - Taxes d'urbanisme
- 2013-5-4 Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

- 2013-5-5 Forum Bacchus – Demande de subventions
- a) Approbation du projet
 - b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère – Déplacements doux
 - c) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs – Déplacements doux
- 2013-5-6 Travaux de mise en accessibilité de bâtiments
- a) Approbation du projet
 - b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salle des fêtes de Ciers
 - c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salles des fêtes de Curtille et Buvin
 - d) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - Bâtiments à vocation associative
 - e) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2013-5-7 Commission communale d'aménagement foncier
- a) Désignation des membres du collège n°1
 - b) Election du collège n°2
 - c) Désignation des membres du collège n°3
- 2013-5-8 Rapport 2012 – Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs

III. PATRIMOINE

- 2013-5-9 Acquisition à titre gratuit de la parcelle section AD 1300 (Consorts RUEL) – Aménagement de la route du Jalérieu
- 2013-5-10 Cession des parcelles à prélever sur section AC 1203, AC 1219, AC 1221

IV. PERSONNEL COMMUNAL

- 2013-5-11 Modification de postes
- a) Filière technique – avancement de grade par ancienneté
 - b) Filière administrative – Avancement de grade
 - c) Recrutement au sein de l'équipe ATSEM
 - d) Recrutement au sein de l'équipe d'entretien

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Cérémonie du 11 novembre 2013 à 10h30, départ place Bacchus
- Prochain conseil municipal le 12 novembre 2013 à 20h30

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2013-5-1 Décision modificative budgétaire n°2 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2013 du budget général.

Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 287 : Voirie		
2315-287-822	Travaux installations divers	40 000 €	
	Op n° 303 : Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite		
2313-303-01	Travaux sur constructions	50 000 €	
	Op n° 304 : Salle des Fêtes de Ciers		
024-304-01	Cessions terrains		50 000 €
	Op n° ONA : Opérations non affectées		
10222-ONA-01	FCTVA		40 000 €
	Total	90 000 €	90 000 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2013-5-2 Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant voté 2012 (en €)	Réalisé 2012 (en €)	Proposition 2013 (en €)
<i>Participation au comice agricole</i>			
Les Amis de la Batteuse	0,00	0,00	300,00
Le Club des Auteurs Techniques d'Invention Sud Est	300,00	300,00	300,00
Club Soleil d'Automne	0,00	0,00	300,00

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 1 Philippe GUYON

2013-5-3 Rejet de demande de remise de pénalités - Taxes d'urbanisme

Par courrier en date du 1^{er} août 2013, la Trésorerie principale de Grenoble a transmis la demande de remise gracieuse des pénalités dues pour le retard de paiement des taxes d'urbanisme relatives au permis de construire n° PC0221110025D délivré le 19 avril 2011. La somme des pénalités s'élève à 52 € selon le barème de la Trésorerie.

Le Maire propose de suivre l'avis défavorable du comptable et de refuser la remise gracieuse des pénalités de retard présentée par le dépositaire du permis n° PC0221110025D.

Il convient d'approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-5-4 Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

En vertu des dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, le Conseil municipal a adopté par délibération en date du 25 septembre 2008 l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de cinq ans au 1er janvier de l'année d'imposition.

Le Maire rappelle les conditions dans lesquelles les logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Il expose que l'article 106 de la loi de finances pour 2013 a modifié la durée de vacance nécessaire pour assujettir les logements à la taxe d'habitation, durée ramenée à plus de deux ans au lieu de cinq.

Le Maire propose

- d'annuler la délibération n°2008-8-10 b du 25 septembre 2008 qui n'est plus conforme,
- d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants selon la réglementation en vigueur.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-5-5 Forum Bacchus – Demande de subventions

Le Maire rappelle les délibérations en date du 19 septembre 2012 et du 23 octobre 2012 reconnaissant l'intérêt d'aménager le secteur Bacchus. La tranche n°1 du programme de travaux intitulé « Forum Bacchus » relative à la création de locaux commerciaux et de logements a déjà été approuvée par délibération en date du 26 mars 2013.

Pour mener à bien cette opération, il convient de solliciter différents financeurs.

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le programme de travaux relatif aux déplacements doux. Le montant des travaux est estimé à 214.500 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Jacky RAVAZ

b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère – Déplacements doux

Il s'agit d'une opération d'aménagement susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère au titre des déplacements doux. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Jacky RAVAZ

c) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs - Déplacements doux

Il s'agit d'une opération soutenant le développement de l'économie locale susceptible d'être subventionnée par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs notamment au titre des déplacements doux. Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 0	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON Jacky RAVAZ

2013-5-6 Travaux de mise en accessibilité de bâtiments

Le Maire informe que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose un certain nombre d'obligations pour les communes en matière d'accessibilité. Avant le 1^{er} janvier 2015 au plus tard, les collectivités sont appelées à prendre toute mesure d'adaptation et d'aménagement des espaces publics pour en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Se conformant à cette règle, le Maire présente un programme de travaux de mise en accessibilité de bâtiments recevant du public établi par un maître d'œuvre sur la base du diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé et recruté dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. Ce programme de travaux comprend notamment la mise en accessibilité des accès et des sanitaires pour les bâtiments suivants :

BATIMENTS	DESCRIPTION	En HT	MONTANT HT
Salle des fêtes de Ciers	Travaux	11 069,19 €	13 757,35 €
	Maitrise d'œuvre	2 688,16 €	
Salle des fêtes de Buvin	Travaux	49 520,16 €	55 195,16 €
	Maitrise d'œuvre	5 675,00 €	
Salle des fêtes de Curtille	Travaux	25 821,87 €	29 256,74 €
	Maitrise d'œuvre	3 434,87 €	
Maison des Associations	Travaux	34 037,76 €	36 128,55 €
	Maitrise d'œuvre	2 090,79 €	
Centre Social Jean Bedet	Travaux	8 059,44 €	10 896,94 €
	Maitrise d'œuvre	2 837,50 €	
Local Bacchus	Travaux	6 849,85 €	9 538,01 €
	Maitrise d'œuvre	2 688,16 €	
Total des travaux	Travaux	135 358,27 €	154 772,75 €
	Maitrise d'œuvre	19 414,48 €	

a) Approbation du projet

Le Maire propose d'approuver le programme de travaux présenté ci-dessus pour le montant de 154.772,75 HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salle des fêtes de Ciers

L'opération de mise en accessibilité de la salle des fêtes de Ciers est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes de Ciers. L'opération est estimée à 13.757,35 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

c) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - salles des fêtes de Curtille et Buvin

L'opération de mise en accessibilité des salles des fêtes de Curtille et Buvin est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour :

- les travaux de la salle des fêtes de Curtille d'un montant de 29.256,74 € HT,
- les travaux de la salle des fêtes de Buvin d'un montant de 55.195,16 € HT.

L'opération est estimée à 84.451,90 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

d) Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère - Bâtiments à vocation associative

L'opération de mise en accessibilité de bâtiments à vocation associative tels que la maison des associations, le centre social Jean Bedet et le local Bacchus est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère. Le Maire propose de déposer à ce titre un dossier de demande de subvention pour :

- les travaux de la Maison des Associations d'un montant de 36.128,55 € HT,
- les travaux du Centre Social Jean Bedet d'un montant de 10.896,94 € HT,

- les travaux du Local Bacchus d'un montant de 9.538,01€ HT.

L'opération est estimée à 56.563,50 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus, autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

e) Demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays des Couleurs

Les travaux de mise en accessibilité de bâtiments recevant du public sont susceptibles d'être subventionnés par la Communauté de Communes du Pays des Couleurs. Le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de subvention pour :

- les travaux de la salle des fêtes de Ciers d'un montant de 13.757,35 € HT,
- les travaux de la salle des fêtes de Curtille d'un montant de 29.256,74 € HT,
- les travaux de la salle des fêtes de Buvin d'un montant de 55.195,16 € HT,
- les travaux de la Maison des Associations d'un montant de 36.128,55 € HT,
- les travaux du Centre Social Jean Bedet d'un montant de 10.896,94 € HT,
- les travaux du Local Bacchus d'un montant de 9.538,01€ HT.

L'opération est estimée à 154.772,75 € HT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2013-5-7 Commission communale d'aménagement foncier

La commune a sollicité le Président du Conseil Général de l'Isère pour la révision de la réglementation des boisements sur son territoire. Ce document communal consiste à délimiter les périmètres dans lesquels les plantations seront libres, réglementées ou interdites.

A cet effet, le Conseil Général de l'Isère demande au Conseil municipal d'instituer une commission communale d'aménagement foncier (CCAF). Celle-ci sera composée de trois collègues :

- 1) Le Maire, un conseiller municipal titulaire et deux conseillers municipaux suppléants désignés par le Conseil municipal,
- 2) Trois propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et deux propriétaires suppléants, élus par le Conseil municipal,
- 3) Deux propriétaires de biens forestiers de la commune titulaires et deux propriétaires de biens forestiers suppléants, désignés par le Conseil municipal.

a) Désignation des membres du collège n°1

b) Election du collège n°2

c) Désignation des membres du collège n°3

Les délibérations n°2013-5-7 a, b et c portant sur la désignation des membres titulaires et suppléants de la commission communale d'aménagement foncier ne sont pas présentées au vote du Conseil municipal.

Le Maire expose qu'un avis d'appel à candidatures pour siéger à la commission communale d'aménagement foncier a été publié le 6 septembre 2013 dans le journal « Les Affiches de Grenoble » et affiché en Mairie le 6 septembre 2013, comme l'exige la réglementation. Un courrier a de plus été adressé à ce sujet aux exploitants agricoles. Or, la commune n'a réceptionné qu'une seule candidature.

A défaut d'obtenir un nombre suffisant de candidats, le Maire propose de renoncer à voter les délibérations n°2013-5-7 a, b et c ; et d'interroger le Conseil Général de l'Isère pour savoir comment poursuivre la procédure de révision de la réglementation des boisements de la commune. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

2013-5-8 Rapport 2012 – Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs

Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement des Abrets et Environs publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement. Le rapport pour l'année 2012 est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée à la note de synthèse (*annexe n°1*).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III. PATRIMOINE

2013-5-9 Acquisition à titre gratuit de la parcelle section AD 1300 (Consorts RUEL) – Aménagement de la route du Jalérieu

Par délibération en date du 11 décembre 2012, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition à titre gratuit de la parcelle section AD n° 1375 de 51 m² appartenant aux consorts RUEL, pour permettre la mise en sécurité de l'intersection du chemin du Bois Poulet avec la route du Jalérieu.

Dans le prolongement de cette opération, le Maire propose d'acquérir à titre gratuit la parcelle contiguë cadastrée section AD n° 1300 de 252 m² appartenant aux consorts RUEL. Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2013-5-10 Cession des parcelles à prélever sur section AC 1203, AC 1219, AC 1221

Pour permettre l'aménagement de l'accès et du parking de la salle des fêtes de Ciers, la commune a acquis plusieurs parcelles. Les travaux étant réalisés, le Maire propose, au vu de l'avis des Domaines, de céder les terrains non utilisés :

- à Monsieur et Madame Nicolas JAMES ou toute autre personne physique ou morale se substituant, pour un montant de 18.000 €, la parcelle d'une superficie de 358 m² à prélever sur la parcelle cadastrée AC 1203.
- à la SCI du Repos (Monsieur YUCE) ou toute autre personne physique ou morale se substituant, pour un montant de 62.000 €, la parcelle d'une superficie de 1351 m² à prélever sur les parcelles cadastrées AC 1203, AC 1219, AC 1221.

Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage seront à la charge de la commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE		
POUR : 22	CONTRE : 0	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

Nombre de places de stationnement sur le parking de la salle des fêtes de Ciers :

- 47 places matérialisées,
- 2 places pour handicapés.

IV. PERSONNEL COMMUNAL

2013-5-11 Modification de postes

a) Filière technique – avancement de grade par ancienneté

Pour permettre à deux agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, suite à un avancement par ancienneté, le Maire propose :

- de créer deux postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2013
- de supprimer deux postes d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe que ces agents occupaient précédemment.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

b) Filière administrative – Avancement de grade

Pour permettre à un agent d'être nommé à un grade supérieur, suite à un avancement :

- par réussite à un examen professionnel, le Maire propose :
 - de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2013,
 - de supprimer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe que cet agent occupait précédemment.
- par ancienneté, le Maire propose :
 - de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe, catégorie B, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2013,
 - de supprimer un poste de rédacteur que cet agent occupait précédemment.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

c) Recrutement au sein de l'équipe ATSEM

Suite au départ d'un agent en retraite au sein de l'équipe ATSEM, un recrutement a été nécessaire. Afin de proposer aux agents travaillant au sein de la commune une évolution de carrière, ce poste a fait l'objet d'une procédure de recrutement en interne. Ainsi, tous les agents titulaires ou de remplacement ont pu postuler. Le choix final s'est porté sur un agent effectuant des remplacements depuis de nombreuses années au sein de la commune.

Le Maire propose donc de modifier le tableau des emplois comme suit :

- de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps non complet (75%), à compter du 1^{er} octobre 2013,
- de supprimer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Il s'agit de Michèle BARBOT.

d) Recrutement au sein de l'équipe d'entretien

Suite au départ en retraite d'un agent de l'équipe d'entretien courant 2011, un poste à temps complet était resté vacant, un remplacement temporaire a été mis en place depuis cette date. Une nouvelle répartition des activités a été proposée au sein de l'équipe permettant le recrutement de deux agents à temps non complet (50%).

Le Maire propose donc de modifier le tableau des emplois comme suit :

- de créer deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps non complet (50%), à compter du 1^{er} octobre 2013,
- de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2013.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Il s'agit de Zineb ABOUMAHDI ABOULHASSANE et d'Aude BARBOT.

V. QUESTIONS DIVERSES

- *Fabienne RETY épouse GUINET-GRILLET remercie la commune pour la composition florale qui lui a été offerte pour son mariage.*
- *Signalement d'une fenêtre ouverte dans l'ancienne caserne de gendarmerie*
- *Commission travaux le 14 octobre 2013 à 18h*
- *Préparation du bulletin municipal 2014*

INFORMATIONS

- Cérémonie du 11 novembre 2013 à 10h30, départ place Bacchus
- Prochain conseil municipal le 12 novembre 2013 à 20h30

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h16.

Fait aux Avenières, le 25 septembre 2013
Le Maire,
Gilbert MERGOND